

## **LES FOIRES COMMERCIALES**

---

Les paragraphes qui suivent résument les critères d'admissibilité applicables aux personnes intéressées à des foires commerciales et la contribution possible du PDME:

### **Les critères d'admissibilité**

Votre entreprise est considérée comme admissible à de l'aide si elle est **qualifiée pour le commerce d'exportation** et si elle est (voir page 6):

- une société constituée, ou
- un cabinet de professionnels

### **La contribution du PDME**

La contribution du PDME pour votre participation à une foire commerciale est:

- 50% de:
  - billet d'avion aller-retour en classe économique
  - location d'espace
  - construction d'un stand
  - transport, montage et démontage du matériel d'exposition
  - matériel promotionnel (maximum de 2 500 \$)
  - frais de fonctionnement du stand
  - retour par bateau des marchandises non vendues (maximum de 5 000 \$)

Tous les autres frais incombent aux participants.

L'intéressé peut recevoir de l'aide financière pour sa participation au même événement en trois occasions distinctes.

### **Lorsque vous remplissez une demande**

Outre les renseignements devant figurer dans le formulaire de demande, vous devez fournir les renseignements suivants:

- une liste des produits et services que vous voulez promouvoir dans le cadre de la foire, avec indication du pourcentage du contenu canadien des produits et des services.
- la brochure promotionnelle de votre entreprise et toute brochure de produits pertinente.